

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 3 juillet 2019 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucune (0) personne.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1907-195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 5 juin 2019 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- | | |
|--------|--|
| 110-01 | Réitération du concours Maison fleurie |
| 110-02 | Travaux de concassage – Adjudication d'un contrat |
| 110-03 | Tournoi golf bénéfique conjoint de la fondation santé Vallée-de-la-Gatineau et le Centre d'interprétation |
| 110-04 | Cité étudiante de la Haute-Gatineau– Bourses d'études 2018-2019 |
| 110-05 | Comité tripartite – Projet de pose de toiles de jute |
| 110-06 | MRCVG – Bail pour les sentiers récréatifs des lacs des Cèdres |
| 110-07 | Sentiers récréatifs des lacs des Cèdres - Production de dépliants promotionnels |
| 110-08 | Adoption du règlement 2019-361 – Règlement pour fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur le réseau routier municipal |
| 110-09 | Liste des comptes à payer pour le garage municipal |
| 110-10 | Autorisation de dépenses – Industries Galipeau |
| 110-11 | Autorisation de travaux d'excavation de fossés sur le lot 5 204 856 |

110-12 Projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 juin 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 26 juin 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 25 juin 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 juin 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité sécurité publique local – sécurité incendie du 17 mai 2019 – compte-rendu et recommandations

200-01 Service de sécurité incendie – Service d'intervention en sauvetage hors route- »Adoption du protocole d'intervention d'urgence

- 200-02 Service de pinces de désincarcération
- 200-03 ICO Technologie – Renouvellement contrat de licence et soutien technique

300 TRANSPORT

320 Voirie municipale

- 320-01 TECQ 2019-2023 – Programmation partielle des travaux 2019-2023
- 320-02 Soumission ligne d'air pour le garage municipal
- 320-03 Autorisation de dépenses pour réparation de fissures

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Adoption du 2^e projet de règlement 2019-356 modifiant le règlement de zonage

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Ville de Gracefield – Appui à la Municipalité d'Aumond
- 800-02 Procès-verbal ADMQ
- 800-03 Réseau BIBLIO - Rapport annuel 2018-2019
- 800-04 Attestation d'adhésion à la FQM
- 800-05 Attestation nomination chemin Laurier
- 800-06 Communiqué TECQ 2019-2023 - Annonce

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1907-196

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R1907-197

RÉITÉRATION DU CONCOURS MAISON FLEURIE

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'un concours de maison fleurie contribue à l'embellissement du territoire tout en permettant aux citoyens de s'impliquer et de contribuer de façon directe au Programme les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT le taux de participation de l'édition 2018;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des prix en argent à remettre s'élève à 250.00\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue du concours "Maisons Fleuries" sous la responsabilité du comité des Fleurons;

D'ADOPTER le règlement officiel « Concours maison fleurie » Messines tel que préparé et présenté par le comité local des Fleurons;

D'AUTORISER la remise d'un montant total de 250.00\$ en bourses, et ce, tel que présenté par le comité responsable.

ADOPTÉE

R1907-198

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FABRICATION DE GRAVIER MG-20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin d'approvisionnement de 4550 m³ de matériaux granulaires de type MG-20, qui serviront à l'entretien de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réaliser une économie substantielle en faisant fabriquer sa propre réserve de gravier MG-20 dans une sablière locale, autant au niveau du prix à la tonne, qu'au niveau des frais de transport hors site;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu la sablière de M. Serge Lapointe pour s'approvisionner en gravier brut pour la fabrication du gravier MG-20, et qu'une entente est survenue avec l'exploitant du site, soit l'entreprise Excavatech JL de Maniwaki, pour l'achat du gravier brut;

CONSIDÉRANT QUE le service de Génie municipal de la MRCVG a procédé au nom de la Municipalité à une demande de soumission par invitation auprès de trois (3) fournisseurs de service de concassage et après analyse des trois soumissions déposées, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Tronçonnage Gagnon, de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques
Il est résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Tronçonnage Gagnon, de Maniwaki pour le service de concassage, pour la somme de 50 050.00\$, en plus des taxes applicables;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Excavatech JL, de Maniwaki pour l'approvisionnement de gravier brute, pour la somme de 2.50\$ la tonne métrique, prix incluant la taxe de redevance sur les carrières et sablières.

DE mandater le service de Génie municipal de la MRCVG pour faire le suivi de contrôle de qualité, ainsi que la validation du volume de matériel réel concassé.

ADOPTÉE

R1907-199

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE CONJOINT DE LA FONDATION SANTÉ VALLÉE DE LA GATINEAU ET LE CENTRE D'INTERPRÉTATION

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense pour l'inscription du conseiller Denis Bonhomme et du maire Ronald Cross, au tournoi de golf conjoint de la Fondation Santé Vallée de la Gatineau et du Centre d'interprétation qui se tiendra au Club de golf Algonquin de Messines le mercredi 21 août 2019, et ce au coût de 125.00\$ par inscription.

ADOPTÉE

R1907-200

CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU– BOURSES D'ÉTUDES 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Stéphanie Aubé, membre du comité de remise des bourses études de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, sollicite auprès du conseil de Messines, des bourses pour les élèves finissants 2018-2019 qui seront remises lors de la soirée de promotion à l'automne 2019;

COSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer financièrement deux étudiants, un garçon et une fille, dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER deux aides financières au montant de 125.00\$ chacun à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager deux (2) élèves, un garçon et une fille, dans la poursuite de leurs études postsecondaires.

Le choix des étudiants devra être basé sur les critères suivants :

- Les lauréats devront être résidents de la municipalité de Messines;
- Ils devront poursuivre leurs études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'émission de deux (2) chèques de 125.00\$ chacun au nom du récipiendaire respectif, et ce sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

R1907-201

COMITÉ TRIPARTITE – PROJET DE POSE DE TOILES DE JUTE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité tripartite, formé de l'Association de bassin versant du lac Blue Sea (ABVLBS) et des municipalités de Blue Sea et de Messines, se sont rencontrés le 14 juin 2019, relativement à son projet de pose de jute dans le lac Blue Sea pour le contrôle du myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT QUE le président de l'ABVLBS et membre du comité tripartite sollicite les deux municipalités impliquées afin d'obtenir un appui dans l'attribution d'un mandat auprès de l'ABV des 7 pour faire une recherche de subvention permettant de supporter les coûts d'installation des toiles de jute ainsi que d'un soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus à la réalisation du projet s'élèvent à 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Affluents Maritimes*, auquel sera adressée la demande de subvention, requiert de la part des partenaires impliqués, une participation du tiers des coûts de réalisation, soit 30 000 \$ laissant donc un montant subventionné recherché de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du tiers des coûts serait partagé entre les trois parties du comité tel que suit à savoir:

Responsable	%	Montant
ABV Lac Blue Sea	50	15 000 \$
Municipalité de Blue Sea	25	7 500 \$
Municipalité de Messines	25	7 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines s'engage officiellement dans le projet de pose de jute et accepte de contribuer à l'engagement du tiers des dépenses totales du projet soit, à raison de 25 % de l'engagement exigé, ce qui correspond à la somme 7 500 \$.

ADOPTÉE

R1907-202

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - AUTORISATION DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT QUE les sentiers des lacs des Cèdres sont situés sur les Terres publiques intramunicipales et qu'une autorisation émanant de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est essentielle à leurs légitimités;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif situé dans le secteur des lacs des Cèdres est venue à terme et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation est sur un terme de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement de ladite entente représente la somme de 1 045.00\$ paiement unique en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de signer au nom de la Municipalité de Messines l'autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif émise par la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

D'AUTORISER le paiement à la MRC Vallée-de-la-Gatineau au montant de 1 045.00\$ en plus des taxes applicables représentant les frais d'administration de l'entente facturés par la MRC.

ADOPTÉE

R1907-203

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA PRODUCTION DE DÉPLIANTS PROMOTIONNELS POUR LES SENTIERS RÉCRÉATIFS DES LACS DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est maintenant gestionnaire des Sentiers récréatifs des lacs des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réimprimer le dépliant promotionnel incluant la carte des sentiers;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de production s'élèvent à 285.00\$ incluant le montage graphique du dépliant d'une valeur de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense relative à la production graphique et l'impression de 500 déliants, au coût total de 285.00\$ en plus des taxes applicables auprès du fournisseur Imprimak de Maniwaki;

ADOPTÉE

R1907-204

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-361 – RÈGLEMENT POUR FIXER LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont les pouvoirs de régir la circulation routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous leurs responsabilités et dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE les principaux pouvoirs habilitants dans ce domaine se trouvent dans le Code de la sécurité routière et la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance régulière du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le règlement 2019-361 – Règlement pour fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur le réseau routier municipal tel que présenté;

ADOPTÉE

R1907-205

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 400.00 \$ en plus des taxes applicables pour la facture relativement aux travaux de construction du garage municipal soit:

Item	Fournisseurs	Montant avant taxes
2	LH2	400.000 \$
TOTAL		400.00 \$

ADOPTÉE

R1907-206

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 959.00 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6995	180.00 \$
7002	673.04 \$
7003	405.36 \$
7004	671.49 \$
7018	30.00 \$
TOTAL	1 959.89 \$

ADOPTÉE

R1907-207

AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX D'EXCAVATION DE FOSSÉS SUR LE LOT 5 204 856

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille à réaliser un projet de construction d'une nouvelle infrastructure qui abritera la future caserne incendie de Messines;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de creuser des fossés sur les abords dudit lot afin de permettre l'évacuation des eaux de surface;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les travaux de creusages des fossés le long des lignes de terrain sud et ouest **et de plus autorise** à la dépense reliée à ceux-ci;

ADOPTÉE

R1907-208

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE la caserne incendie de la Municipalité de Messines et dans un état vétuste;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser la construction d'une nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, a mis sur pied le programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) permettant aux municipalités d'obtenir une aide financière pour la construction de nouvelles infrastructures telles qu'une caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'administration municipale de déposer, au nom de la Municipalité de Messines, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales du gouvernement du Québec (RECIM);

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du programme RÉCIM s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1907-209

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 juin 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 40 151.31 \$.

ADOPTÉE

R1907-210

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 26 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 30 mai au 26 juin 2019, pour la somme de 267 221.36 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
2	Chèques fournisseurs émis	100 404.00 \$
43	Prélèvements électroniques	166 817.36 \$
	TOTAL :	267 221.36 \$

ADOPTÉE

R1907-211

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Anne Langevin,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 30 mai au 26 juin 2019, dont celle-ci représente la somme de 49 346.45 \$

ADOPTÉE

R1907-212

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 30 mai au 25 juin 2019, dont celui-ci représente une somme de 14 681.50 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1907-213

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE – SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines ne possède pas les équipements requis pour effectuer un sauvetage hors route ou hors-piste lors d'accident sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a élaboré un protocole local d'intervention d'urgence conformément à la Loi sur la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) préparé et adopté par la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1907-214

SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE suite à la dissolution de l'Association de Sauvetage Outaouais, organisme offrant sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, un service d'urgence de pinces de désincarcération lors d'accident de la route;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a temporairement recours à ce genre de service par l'entremise de la Municipalité de Kazabazua;

CONSIDÉRANT QU'il y a matière à créer un regroupement avec les municipalités centralisées sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, afin de trouver l'option qui optimiserait ce type de service d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil mandate le maire et le directeur général d'initier une rencontre des municipalités centrales à savoir, Egan-Sud, Maniwaki, Réserve Kitigan Zibi, Déléage, Sainte-Thérèse, Messines, Blue Sea, Bouchette afin de créer un comité ad hoc ayant pour objectif de trouver une solution permanente au service de désincarcération sur nos territoires respectifs;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

R1907-215

ICO TECHNOLOGIES – CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE LOGICIEL INCENDIE TARGET

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de licence et soutien technique pour le logiciel incendie Target, auprès de la firme ICO Technologies pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la municipalité le renouvellement tel que proposé par le Vice-Président des ventes corporatives en date du 11 juin 2019;

D'AUTORISER le déboursé annuel des coûts tel que spécifié au contrat.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R1907-216

TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

n°	Voie publique	Type d'infrastructure	Nature des travaux	Coûts des travaux
1	Chemin Farley	Voirie	Travaux de décohesionnement, rechargement, mise en forme et de ressurfaçage de la chaussée	170 000\$
2	Chemin du Lac à Larche	Voirie	Remplacement d'un ponceau	155 000\$
3	Chemin Val-Guertin	Voirie	Travaux de décohesionnement, mise en forme et de ressurfaçage de la chaussée	150 000\$

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

R1907-217

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SYSTÈME D'AIR COMPRIMÉ AU GARAGE MUNICIPAL

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour la modification du système d'air comprimé servant à alimenter les outils pneumatiques dans le garage municipal et ce tel que soumis par le fournisseur Buck's Autoparts au montant de 3 695.00 \$ en plus des taxes applicables

ADOPTÉE

R1907-218

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES RÉPARATIONS DE FISSURES SUR CHEMINS ASPHALTÉS SUR LE TERRITOIRE DE MESSINES

CONSIDÉRANT la résolution no R1906-190 qui autorise un regroupement pour un appel d'offres pour des travaux de réparation de fissures sur certaines portions de chemins;

CONSIDÉRANT QUE le montant inhérent à la municipalité de Messines s'élève à 4 477.44 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense s'élevant à 4 477.44\$ pour la réalisation des travaux de réparations de fissures sur les chemins Farley, de la Montagne et St-Jacques tel que précisé dans les documents de soumission présentés par le fournisseur 7006098 Canada inc.;

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents relatifs à la réalisation des travaux;

QUE les deniers nécessaires à la réalisation des travaux proviendront du budget courant de la voirie

ADOPTÉE

R1907-219

ADOPTION DU 2ième PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-356 MODIFIANT ET EN AJOUTANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 – PLAN DE ZONAGE, DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE, DISPOSITIONS DES BÂTIMENTS ET USAGES DÉROGATOIRES, DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES ZONES, DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CHACUNE DES ZONES, DISPOSITIONS AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES, DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES, DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU CORRIDOR D'UTILITÉS PUBLIQUES.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2019, un avis de motion du projet de Règlement n°2019-356 tel que cité en titre a été donné;

CONSIDÉRANT QU'il y a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement, proposé par le conseiller Jean-Guy Carignan appuyé par la conseillère Anne Langevin et résolu unanimement, a été adopté lors de la séance ordinaire de Conseil tenu le 1er mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public annonçant l'assemblée de consultation publique du premier projet de règlement a été affiché et publié le 22 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation publique du premier projet de règlement a été tenue le 29 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet du Règlement n° 2019-356 modifiant et en ajoutant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 167 – plan de zonage, définitions et terminologie, dispositions des bâtiments et usages dérogatoires, dispositions communes à toutes les zones, dispositions particulières à chacune des zones, dispositions aux bâtiments accessoires, dispositions applicables à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, dispositions particulières au corridor d'utilités publiques;

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1907-220

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:15

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier